

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS****Séance du 14 mars 2025**

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 0
Absents : 4
Votants : 11

Date de la convocation
Le 10 mars 2025

Date d'affichage
Le 18 mars 2025

Le 14 mars 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE.

Représenté : /

Absents : Michel MARTIN - Cécile HAON - Céline FOUILLIT - Alexis NUEL.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Sylvette JEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet de la délibération**Approbation
du Procès-Verbal
du 07/02/2025**

Madame Sylvette JEAN, secrétaire de séance, demande aux membres du Conseil présents, s'ils ont bien lu le Procès-Verbal de la séance du 07/02/2025 qui leur a été transmis par mail avec la convocation de ce conseil.

Madame Marie-Françoise FAVIER, Maire, demande si ce procès-verbal appelle des observations et le met aux voix par vote à main levée.

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance précédente du conseil municipal soit du 07/02/2025.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 18 mars 2025
Et publication ou notification
Du 18 mars 2025

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	9	
CONTRE	0	
ABSTENTION	2	Carine CHACORNAC Yoann VOLLE

Le Maire,
M.-F. FAVIER



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20250314-5_2025-DE
Reçu le 18/03/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS****Séance du 14 mars 2025**

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 0
Absents : 4
Votants : 11

Date de la convocation
Le 10 mars 2025

Date d'affichage
Le 18 mars 2025

Le 14 mars 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE.

Représenté : /

Absents : Michel MARTIN - Cécile HAON - Céline FOUILLIT - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Objet de la délibération**Autorisation
de mandater
les factures
d'investissement**

Comme chaque année, il convient d'autoriser Le Maire à mandater les factures d'investissement en attendant le vote du budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal,

Autorise Madame Le Maire à mandater les factures d'investissement dans la limite de $\frac{1}{4}$ des dépenses d'investissement 2024 soit la somme de 2.880 € répartie comme suit :

0101 - Acquisition	2188	400 €
0101 - Acquisition	2158	2.000 €
0101 - Acquisition	21831	300 €
0101 - Acquisition	2185	180 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 18 mars 2025
Et publication ou notification
Du 18 mars 2025

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20250314-6_2025-DE
Reçu le 18/03/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Date de convocation : 10 mars 2025

Séance du 14 mars 2025 à 20h30

Madame le Maire s'est retirée au moment du vote.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

VOTE	
Nombre de votants	10
Nombre de suffrages exprimés	10
POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

COMPTES FINANCIERS UNIFORMES - BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	
Résultats reportés					+ 388 574,08
Opérations de l'exercice	830 419,42	393 158,00 1 156 629,42	4 583,92 588 388,48	635 431,17	+ 373 252,69
TOTAUX	830 419,42	1 549 787,42	592 972,40	635 431,17	+ 761 826,77
Résultats de clôture		+ 719 368,00		+ 42 458,77	+ 761 826,77
Restes à réaliser			- 94 701,00		- 94 701,00
RESULTATS DEFINITIFS	830 419,42	1 549 787,42	687 673,40	635 431,17	+ 667 125,77
		+ 719 368,00		- 52 242,23	

Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
- Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Bains,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'Adjoint au Maire,
A. BOYER.

Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20250314-7_2025-DE
Reçu le 18/03/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS****Séance du 14 mars 2025**

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 0
Absents : 4
Votants : 11

Date de la convocation
Le 10 mars 2025

Date d'affichage
Le 18 mars 2025

Le 14 mars 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE.

Représenté : /

Absents : Michel MARTIN - Cécile HAON - Céline FOUILLIT - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Statuant sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique présente :

Un excédent de fonctionnement de clôture de	719 368,00 €	Un déficit de fonctionnement de clôture de	/
--	---------------------	---	----------

Objet de la délibération**Affectation du résultat de
fonctionnement –
Exercice 2024**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Prévu au budget – C\023)	
AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
• Exécution du virement à la section d'investissement Besoin d'auto-financement (Compte 1068)	52 242,23€
SOLDE DISPONIBLE	
• Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (compte 1068)	400 000,00 €
AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
• Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté. (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	267 125,77€

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 18 mars 2025
Et publication ou notification
Du 18 mars 2025

VOTE	
Nombre de votants	11
Nombre de suffrages exprimés	11
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20250314-8_2025-DE
Reçu le 18/03/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS****Séance du 14 mars 2025**

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 0
Absents : 4
Votants : 11

Date de la convocation
Le 10 mars 2025

Date d'affichage
Le 18 mars 2025

Le 14 mars 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE.

Représenté : /

Absents : Michel MARTIN - Cécile HAON - Céline FOUILLIT - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Objet de la délibération**Convention avec le service
commun d'instruction des
demandes d'urbanisme de
la CAPEV**

Depuis 2016, la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (CAPEV) dispose d'un service qui instruit les demandes d'urbanisme pour les comptes des communes de son territoire dotées d'un document d'urbanisme. Cette mission est cadrée par une convention datant de 2016.

Cette convention, n'étant plus en adéquation avec certains usages actuels, notamment ceux qui concernent les modalités liées à la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme, est devenue obsolète.

Une nouvelle convention est donc proposée pour renouveler cette mission en y intégrant les paramètres liés à la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme. Il est rappelé que ce service est exercé par la CAPEV à titre gratuit. La convention est passée pour une durée de trois ans, reconductible par tacite reconduction (sauf à faire l'objet d'une dénonciation et d'une résiliation par l'une ou l'autre des parties) et produira ses effets à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après discussion, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la nouvelle convention avec la CAPEV.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 18 mars 2025
Et publication ou notification
Du 18 mars 2025

VOTE		
Nombre de votants	11	
Nombre de suffrages exprimés	11	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20250314-9_2025-DE
Reçu le 18/03/2025